



(Déplacements d'Entreprise)

24 avril 2003



Les enjeux

L'émergence du bien commun est-elle l'affaire des entreprises? Comme le consommateur, dans son acte d'achat, est co-responsable du processus de fabrication et de distribution, les entreprises sont aujourd'hui interpellées hors du champ délimité de leur activité. Tout particulièrement en matière de transport, dans une société d'hyper-mobilité, avec trois enjeux majeurs pour l'intérêt collectif : la congestion urbaine (et ses conséquences sanitaires), l'impact environnemental, et à terme l'épuisement des ressources énergétiques.

Encore faut-il en amont que se pose un



Merveilleuses contraintes

problème à l'entreprise. Sans contraintes, pas d'initiative de ce type, reconnaissent bien volontiers les dirigeants d'entreprise. Dans le cas de France-Telecom, c'est la concentration de 1500 salariés sur trois sites de la Part-Dieu, pour lesquels existent très peu de places de parking en interne. France Telecom est un gros loueur auprès de Lyon Parc Auto, cela coûte cher. En outre, le carrefour Vivier Merle / Félix Faure, tout dédié à la voiture, présente un danger évident, l'entreprise y enregistre 1500 traversées piétons/jour: statistiquement, l'accident grave est certain. Voilà pour les constats, qui ont généré la

réflexion sur un PDE (plan de déplacements des entreprises).

Quels gains attendre dès lors d'un tel plan? La réponse est riche et multiple: réduire les coûts économiques et sociaux, renforcer la sécurité et la qualité de vie des salariés, améliorer l'image de l'entreprise. Et c'est bien une approche coûts/bénéfices qui va décider l'entreprise, précisément là où se rejoignent ses intérêts, ceux des salariés et ceux de la collectivité.



(((Pouvoirs publics : incitation, stimulation

Pour France Telecom, la révision en cours du PDU (plan des déplacements urbains) arrive à point nommé. Du côté des pouvoirs publics, les premières mesures datent de la fin des années 90: première vague de PDU dans les grandes villes, et création des conseils en mobilité, à Paris et de manière plus embryonnaire à Strasbourg, Nantes, Grenoble ou Lyon. Si les entreprises agissent en la matière au nom de leurs contraintes propres (coûts, management), alors les pouvoirs publics peuvent eux jouer un rôle stimulant: transposer la contrainte en mesures positives, incitatives, et non vexatoires. (Pour autant, selon Maxime Jean du Certu, *"la contrainte est évidemment nécessaire, en particulier sur le stationnement qui est le levier essentiel d'un report modal. Cependant ne peut-on pas considérer que les citoyens sont aussi responsables devant leurs choix quotidiens de mode de transport et qu'ils peuvent prendre conscience des enjeux de la mobilité sans qu'il soit nécessaire de leur imposer une contrainte? Une action de sensibili-*

sation de la société civile n'est-elle pas nécessaire ?")

Des mesures non vexatoires donc, car il faut compter avec la réalité et les mentalités. La réalité, c'est que la voiture reste le plus souvent le moyen de transport le plus rapide, le plus pratique et le plus confortable à l'échelle du Grand Lyon. Les mentalités, c'est l'attachement à l'automobile, comme en témoigne un dirigeant d'entreprise suspect de ringardise auprès de ses clients quand il leur rend visite via les transports en commun. Autre indicateur, l'erreur quasi-systématique relevée quand on sonde les salariés : ils surévaluent le coût des transports en commun, et surtout ils sous-évaluent fortement le coût réel du transport en voiture.

A ces questions, France Telecom apporte une réponse en trois temps: une prise de conscience; puis un diagnostic, état des lieux rationnel, comptable; et enfin des incitations au changement des comportements individuels.

A ce stade, l'entreprise entre en terrain sensible, dans le domaine privé de ses salariés.

(((Les initiatives

France Telecom, Part-Dieu,
1500 salariés

Après constat des contraintes propres au site, une enquête est lancée auprès des salariés, adressée par courrier à leur domicile, et appuyée par une grande campagne de communication interne par voie d'affichage. Le taux de retour sera de 20%, soit environ 300 questionnaires, et le diagnostic est le suivant : 45 à 48% des salariés font les trajets domicile-travail en voiture, 35% en transports en commun, 13% à pied, le vélo est marginal et le covoiturage pratiqué par une vingtaine de personnes.



L'entreprise se fixe alors pour objectif un changement de mode de transport pour une personne sur deux.

S'ouvre une collaboration inédite avec la mairie de Lyon (avec les services de la voirie particulièrement, qui viennent constater les difficultés sur place) et le Sytral

Le PDE va se décliner en plusieurs volets:

- redéfinition de l'usage des parkings en interne, avec un système de points selon les situations personnelles. Ainsi une jeune mère de deux enfants dispose d'une place de parking, c'est un point limite.
- sécurisation d'accès piétons, amélioration des accès pour les handicapés (marquage tactile au sol par exemple).
- modification d'emplacements d'arrêts de bus, et aménagements horaires pour tenir compte des salariés qui terminent à 20 heures.

- CITY PASS PDE : selon une convention passée avec le Sytral pour les trois sites de la Part-Dieu, les salariés bénéficient d'un abonnement à tarif

réduit (même tarif que les étudiants).

L'opération est financée à hauteur d'un tiers par le Sytral, les deux-tiers restant par France Telecom.

France Telecom souligne la volonté du Sytral de créer un PDE qui soit adaptable ensuite à toute autre entreprise.

Aventis Pasteur,
Marcy l'Etoile, 2350 salariés

Dans cette zone périphérique, peu desservie par les transports en commun, Aventis Pasteur lance un diagnostic, pour partie financé par l'Ademe. L'entreprise fait appel au volontariat, une cinquantaine de salariés suivent : ils sont associés à l'élaboration du questionnaire, puis ils jouent un rôle de relais auprès des autres, assurent des permanences à la sortie du restaurant d'entreprise. Une belle réussite: après envoi

du questionnaire au domicile des salariés, le taux de réponse sera de 65%.

Le diagnostic est le suivant: 80% des trajets domicile-travail se font en voiture, 20% par les cars privés d'Aventis.

L'entreprise identifie plusieurs enjeux :

- le développement du covoiturage, parfaitement encadré légalement mais pas encore dans les mentalités.
- les problèmes d'intermodalité, inexistante entre la gare SNCF de Charbonnières et Marcy.
- l'amélioration possible de la liaison TCL avec Gorge de Loup (la moitié des salariés vit à Lyon).
- l'inadaptation des horaires scolaires des TCL à la vie de l'entreprise.

Le PDE est en cours d'élaboration. A ce stade, le Sytral fait les propositions suivantes :

- la création d'un CITY PASS PDE.
- le déplacement du terminus du bus 98 à l'entrée du site de l'entreprise.

*savoir "passer le bébé"
tout en restant vigilant sur ce que font
ceux qui ont pris le relais*

Quand une action grossit, se démultiplie, les initiateurs ne sont plus toujours les mieux placés pour la porter. Cela suppose de trouver des relais, les pouvoirs publics, d'autres acteurs associatifs... Cette capacité à organiser la prise de relais doit permettre de rester vigilant sur les objectifs poursuivis initialement.

- la création d'un bus express
Gorge de Loup - Marcy l'Etoile.

Aventis Pasteur souligne la large coopération avec le Sytral, la Sltc et l'Ademe. L'entreprise espère faire basculer ses salariés de ses navettes privées sur le futur bus express.

ST Microelectronics,
Grenoble, 1900 salariés

Entamée en 1999, la démarche PDE a produit des résultats déjà mesurables. Le constat d'origine, c'est 80% des déplacements domicile-travail en voiture, un parking congestionné, et ce calcul: un salarié occupe 2 m² de terrain au sol, sa voiture 20 à 25 m².

Lors de l'enquête l'année suivante, 40% des conducteurs solo se disent prêts à changer leurs habitudes. L'entreprise se fixe pour objectif de passer de 20 à 50% de transports alternatifs à l'échéance 2005. ST Microelectronics multiplie les mesures:

- transports en commun: mise en place d'une navette gratuite jusqu'à la gare SNCF, intégrée ensuite au réseau grenoblois, l'entreprise verse un forfait annuel à l'opérateur. ST prend en charge 80% des abonnements bus-cars-trains de ses salariés.
- vélo: 200 places de stationnement abritées, vestiaires, douches et kit de sécurité pour les salariés. En cas de mauvaise météo, ST offre un retour en bus ou taxi à ses cyclistes.
- voitures propres, électriques ou GPL: ST finance 80% du coût d'achat ou d'équipement par ses salariés.
- limitation des déplacements : des services de proximité sont assurés sur le site (courrier, services administratifs, réparation vélo, contrôle anti-pollution...).

D'ores et déjà, la part des transports alternatifs est passée de 20 à 40% des salariés (11% de report sur les transports en commun, 9% sur le vélo). Le coût

annuel du PDE pour l'entreprise est évalué à moins de 100 000 euros, soit 10% du versement transport.

Une deuxième vague de mesures se prépare, avec une incitation plus forte au co-voiturage, notamment avec les salariés du CEA voisin.

La SNCF

Au sein de la SNCF, trois personnes sont chargées aujourd'hui sur la région Rhône-Alpes de démarcher les entreprises de plus de 100 salariés, pour les inciter à utiliser ses trains, dans le cadre de futurs PDE. La SNCF propose sur le réseau TER des abonnements à tarif réduit, réduction de 75% sur les trajets domicile-travail, dans un rayon de 75 kilomètres. Dans cette démarche d'ouverture aux entreprises, la SNCF peut aussi jouer un rôle de conseiller PDE.



Le Rôle de l'ADEME

L'agence a pour mission de faire connaître les PDE. Elle cofinance les études de faisabilité (STMicroelectronics, Aventis Pasteur...) et joue un rôle de conseil. Elle va publier à l'automne 2003 un ouvrage intitulé "Réaliser votre Plan de Déplacements d'Entreprise: guide à destination des chefs de projet" pour les employeurs qui souhaitent réaliser leur PDE en interne.



Et plus si affinités ...

Réussir et développer les PDE

- Il faut une volonté forte: l'implication personnelle d'un des directeurs de l'entreprise est indispensable.
- L'implication sociale est déterminante:

le plus en amont possible, associer les syndicats, les salariés à la démarche, trouver des personnes relais dans l'entreprise.

- Il faut éviter les échappatoires, par exemple les zones de stationnement gratuit voire sauvage aux abords de l'entreprise, donc réduire ces places (exemple des terrains vagues du quartier de la Part-Dieu).
- Une attention particulière pour les PME: le Sytral réfléchit à des PDE adaptés à des groupements de PME. Les petites entreprises ont besoin d'un animateur externe, d'un prestataire pour mutualiser la démarche. Les CCI peuvent jouer un rôle précieux.
- Mettre en cohérence les offres de transport collectif et les besoins en mobilité des entreprises nécessite de raisonner au-delà des limites administratives des communes, voire de l'agglomération.

A Gerland par exemple beaucoup de salariés viennent de loin. Un PDE pour une entreprise du technopole n'aura de sens que s'il dépasse le périmètre du PDU.

- De la même manière, les synergies entre sites d'activités sont importantes. Par exemple, un conseil en mobilité croisé auprès de sites d'emploi et d'écoles sera toujours plus efficace que si l'on aborde que les entreprises.

Pour aller au delà

- D'autres mesures pour limiter l'usage de la voiture sont mises en œuvre chez France Telecom : le développement du télétravail, de manière partielle pour éviter l'isolement des salariés; des équipements ordinateur portable + GPRS pour les agents d'intervention, ils évitent ainsi le passage par le lieu de travail avant de se rendre chez les clients.

L'essaimage passe par des contacts personnels mais aussi, par des circonstances imprévues (un déménagement...)

Tout n'est donc pas rationnel et modélisable, place à l'imprévu ! A chacun d'être attentif aux circonstances. Un chercheur britannique a démontré que cette attention aux opportunités était un des signes distinctifs de ceux qui déclarent avoir de la chance !

- Mieux prendre en compte l'aménagement du temps de travail: 35 heures et RTT sont rentrées dans les mœurs, avec des implications du type horaires décalés, concentration du travail sur certains jours (mardi, jeudi). Cela nécessite une réflexion sur l'adéquation des transports en commun, sur la praticabilité du covoiturage. Un chantier tout trouvé pour le Bureau des Temps, en cours de création à Lyon.
- Rapprocher voire intégrer les politiques logement-urbanisme-transport: les débats montrent que la limitation des déplacements quotidiens avec les périphéries de l'agglomération n'est envisageable que si l'accession à l'habitat en milieu urbain est plus facile. Mais comment faire prendre en compte dans les politiques publiques ce qui apparaît évident du point de vue des habitants ? Dans les lieux de concertation, il est souvent impossible de sortir du périmètre étroit de la question. Bel enjeu pour la future concertation sur le PDU !
- Créer une dynamique du covoiturage,

en s'appuyant sur l'outil internet, en imaginant des points de ralliement (pourquoi pas à l'école où les parents se croisent).

- Et le vélo? A quand des pistes sécurisées et des accès aux tramways et aux métros, en particulier pour grimper sur les collines de Lyon.

- Communiquer tous azimuts: PDE, conseil en mobilité, Bureau des temps, démarches du Sytral et de la SNCF, autant de réalités trop mal connues, or il faut une masse critique pour que cela marche. D'où la nécessité de faire savoir, de manière formelle, institutionnelle.

- Toute aussi précieuse, la communication informelle, les logiques de réseau: les responsables de France Telecom sont contactés chaque semaine par d'autres entreprises pour en savoir plus sur le PDE; et eux-mêmes se sont réjouis de rencontrer l'interlocuteur idoine de la SNCF à l'occasion de la rencontre des Initiales.)))

Débat animé par :
Claude Costechareyre



France Telecom
Jean Carrein
Email : jean.carrein@francetelecom.com

Aventis Pasteur
Guy Teppaz
Email : guy.teppaz@aventis.com

SNCF
Christine Douce
Email : christine.douce@sncf.fr

Sytral
21 boulevard Marius Vivier Merle
69003 Lyon
04 72 84 58 00
Site : www.sytral.fr

Ademe
10 rue des émeraudes
69006 Lyon
04 72 83 46 00
Site : www.ademe.fr

Certu
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
04 72 74 58 00
Site : http://www.certu.fr

